

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5563/87 (Presse 48)

1153rd Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 30 and 31 March 1987

President: Mr Paul de KEERSMAEKER,

State Secretary for European Affairs
and Agriculture of the
Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark

Ms Britta SCHALL HOLBERG Minister for Agriculture

Germany

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walter FLORIAN State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece

Mr Yiannis POTTAKIS Minister for Agriculture

Spain

Mr Vincente ALBERO President of the Fund for the
Guidance and Control of
Agricultural Products (FORPA)

France

Mr François GUILLAUME Minister for Agriculture

Ireland

Mr Michael O'KENNEDY Minister for Agriculture

Italy

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Agriculture

Luxembourg

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and
Viticulture

Netherlands

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary for Agricultural
Development

United Kingdom

Mr Michael JOPLING

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John GUMMER

Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

o

o

o

Commission

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN

Vice-President

FIXING OF PRICES FOR AGRICULTURAL PRODUCTS AND RELATED MEASURES
1987/1988

The Council held an initial exchange of views on the Commission proposals on the prices for agricultural products and on related measures for the marketing year 1987/1988.

As regards the various agricultural products, the Council gave particular attention to:

- price levels and price hierarchies between sectors;
- amendments to the intervention arrangements
- the extension and strengthening of the guarantee threshold systems;
- strengthening of the quality policy.

This general discussion gave delegations the opportunity to express their initial reactions both on general policy lines and on specific points relating to particular products.

The Council asked the Special Committee on Agriculture to make a more detailed technical examination of a number of problems in the light of the views expressed in the meeting, so that discussions could progress.

OILS AND FATS SECTOR

The Council held a wide-ranging discussion on the comprehensive Commission proposal relating to the adjustment of the Community patrimony, price levels, and the introduction of a consumer price stabilization mechanism.

The Commission pointed out that the proposal was for an indivisible package of measures, each of which had to be considered in the overall context of a redistribution of burdens in the sector concerned.

Concerning in particular the stabilization mechanism, delegations expressed their initial reactions.

At the end of the discussion, it appeared that delegations were divided in their positions on a number of points, especially where the stabilization mechanism was concerned. It was agreed that a technical study was necessary.

The Council therefore asked the Special Committee on Agriculture to make a more detailed examination of this file and report back for the next Council meeting in April.

AGRI-MONETARY MEASURES

The Council held an initial discussion on the Commission's proposals in the agri-monetary field, which were submitted in connection with the fixing of agricultural prices and related measures for the marketing year 1987/1988, in the light of the Commission report on the agri-monetary system.

The discussion gave delegations the opportunity to express their initial reactions in this area.

At the end of discussions, the Council asked the Commission to draw up, with the aid of experts from the Member States, statistics on the trend in production costs and farm incomes in the various Member States, in order to provide some factual data with which to continue discussions at its next meeting.

TRANSITIONAL MEASURES

- The Council decided to extend the current marketing years for milk, finishing on 31 March 1987, and beef and veal, finishing on 5 April 1987, from 1 April to 31 May 1987.

- MCA in the eggs and poultrymeat sector

By a qualified majority, the Council agreed to extend until 31 May 1987 the suspension of the monetary compensatory amounts relating to France (4,8 points) and the United Kingdom (4,5 points) in the eggs and poultrymeat sector, which were currently in force pursuant to Regulation No 2062/86.

EMERGENCY AID TO THE VICTIMS OF THE COLD SPELL IN WINTER 1986/1987

In January 1987 the Council adopted emergency aid measures following the particularly adverse weather conditions during the winter of 1986/1987.

To ensure distribution of the quantities of cereals for which charitable organizations had submitted requests before 1 April 1987, the Council took account of the administrative problems encountered by some Member States and extended Regulation No 230/87 on the free supply of intervention stocks of processed cereals to charitable organizations until 30 April 1987.

These measures are additional to those decided upon by the Commission within the terms of reference of its responsibilities for olive oil and sugar.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Council Decision authorizing certain Member States to provide for derogations from certain provisions of Directive 77/93/EEC as regards new potatoes from Cuba. The purpose of this is to allow certain Member States to import such potatoes until 17 August 1987.

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, amendments to the following Regulations:

- Regulation (EEC) No 1417/78 on the aid system for dried fodder. This amendment makes changes in the variable aid calculation method;
- Regulation (EEC) No 2743/75 concerning the advance-fixing of export refunds for cereal-based compound feeding-stuffs. This amendment introduces a provision allowing the export refund fixed in advance to be adjusted on the basis of the threshold price applicable to the cereals actually used;
- Regulations (EEC) Nos 4044/86, 4045/86, 4046/86, 4047/86 and 4048/86 opening, allocating and providing for the administration of Community tariff quotas for certain agricultural products originating in the Canary Islands. The purpose of this Regulation is to extend the present arrangement by two months, pending definitive fixing of the quotas for importation from the Canary Islands in 1987;
- Regulation (EEC) No 1468/81 on mutual assistance between the administrative authorities of the Member States and co-operation between the latter and the Commission to ensure the correct application of the law on customs or agricultural matters;
- Regulation (EEC) No 1676/85 on the value of the unit of account and the conversion rates to be applied for the purposes of the common agricultural policy. This amendment extends the use of the ECU as an agricultural unit of account until 30 September 1987.

Mediterranean policy of the enlarged Community

- Mediterranean financial protocols

The Council approved the negotiating directives for the renewal of the Mediterranean Financial Protocols (Maghreb, Mashreq, Israel) for the period 1986/1991. The directives provide for an overall budget for the new Financial Protocols of 1 618 MECU, consisting of 615 MECU in budgetary funds and 1 003 MECU in EIB loans.

The decision relates to the Council statement of 30 March 1985 on the Mediterranean policy of the enlarged Community.

The statement confirmed the Community's desire to further strengthen co-operation with the Mediterranean countries following the enlargement of the Community, with a comprehensive approach comprising, firstly a commercial aspect essentially intended to maintain traditional trading patterns, and secondly a co-operation aspect designed to contribute in an appropriate way to the economic and social development of the countries concerned.

In this context, the priorities set for co-operation are essentially to help reduce the food-dependency of the partner countries and promote the diversification of their agricultural production; to develop economic links via the development of industrial, scientific, technological and trade co-operation projects, and to support regional and multilateral co-operation.

o

o

o

Environment

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Directive amending Directive 75/716/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to the sulphur content of certain liquid fuels (gas-oil). (See Press Release 5433/87 (Presse 42) on the 1151st meeting of the Environment Council on 19 and 20 March 1987.)

ECSC

The Council gave its assent pursuant to Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty regarding S.A. Kredietbank, Antwerp (Belgium).

The Council also gave its assent, pursuant to the second paragraph of Article 54 of the ECSC Treaty, to the granting of a loan to Istituto Mobiliare Italiano (I.M.I.), for the financing of investment programmes which contribute to facilitating the marketing of Community steel.

Appointment

At the proposal of the Spanish Government, the Council appointed Mr Victor FORGAS I CARBERA a member of the Economic and Social Committee to replace Mr LARRANAGA LIZZARALDE for the remainder of the latter's term of office, which runs until 20 September 1990.

DOCUMENT NUMBER : BIO/87/79
TITLE : PREPARATION CONSEIL AGRICULTURE DES 30/31 MARS 1987 :
PRIX AGRICOLES 87/88 - QUESTIONS AGRI-MONETAIRES
- ACTION "VAGUE DE FROID"
DATE OF DOCUMENT : 87/03/30
LANGUAGE : FR
LOADED DATA : FULL

PAQUET PRIX 87/88.

La prochaine session du Conseil donnera aux Ministres la première occasion d'entamer un débat sur l'ensemble du paquet prix 87/88. De ce fait, il faut compter sur une session de longue durée sans qu'elle puisse toutefois aboutir à des conclusions définitives. D'autres réunions du Conseil seront sûrement nécessaires avant d'atteindre le stade final du débat sur l'ensemble de ce paquet, ce stade pouvant bien n'intervenir qu'au mois de mai. Dans ce contexte il est à rappeler que le Parlement ne donnera son avis qu'au mois de mai.

Le débat aura certainement un caractère assez global et il se concentrera certainement sur les principaux éléments du paquet en question, y compris le volet agri-monnaire ainsi que le nouveau mécanisme de stabilisation dans le secteur de matières grasses. Vu les réactions des différentes capitales enregistrées jusqu'ici, il faut se préparer à des négociations difficiles dont l'issue, pour l'instant, reste incertaine.

PROROGATION DE CERTAINES CAMPAGNES

Vu le fait que les campagnes pour le secteur laitier et de la viande bovine expirent le 31 mars et le 5 avril prochains, il faut que la Commission fasse des propositions, en cas de décision tardive du Conseil, pour proroger les campagnes pour ces secteurs. En ce moment, on ne peut pas préjuger du contenu exact de ces propositions, celles-ci devant être rendues publiques au cours de cette session.

QUESTIONS AGRI-MONETAIRES

En cas de prorogation des campagnes, il y a lieu de prévoir des dispositions provisoires dans le secteur agri-monnaire, notamment pour les secteurs de l'aviculture et de la viande de porc, d'une part, ainsi qu'en matière du régime du "switch-over" instauré en 1984, d'autre part.

En ce qui concerne ce dernier régime, il est à rappeler que le Conseil l'a instauré de façon temporaire, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la campagne 86/87. Nous vous rappelons que ce système, après un réalignement monétaire éventuel, évite la création de nouveaux MCM positifs mais par contre conduira à la création de MCM négatifs.

À titre provisoire, la Commission soumettra une proposition pour maintenir le statu quo vu le fait que les campagnes pour les secteurs du lait et de la viande bovine seront prorogées.

En ce qui concerne le secteur de l'aviculture et de la viande de porc, la Commission proposera également le maintien temporaire du statu quo, de sorte que la diminution de l'écart monétaire pour le secteur de l'aviculture pour la France (- 4,8) et le Royaume-Uni (- 4,5) soit maintenue.

ACTION "VAGUE DE FROID"

La Commission va saisir le Conseil de deux propositions :

1. L'extension d'un mois de l'ensemble des réglementations concernées pour la Grèce, cette extension se justifiant par la situation climatique qui a régné dans ce pays.
2. La faculté pour tous les Etats membres de prolonger d'un mois les réglementations pour certains produits spécifiques (farine, semoule, sucre et huile d'olive) pour permettre la distribution des quantités des produits précitées déjà engagées avant la date de l'expiration de l'action en cours, soit le 31 mars 1987.

Nous espérons être en mesure de vous fournir au cours de la semaine prochaine de nouvelles données chiffrées en ce qui concerne les quantités utilisées dans les différents Etats membres dans le cadre de cette action.

En ce qui concerne de nouvelles initiatives éventuelles du Collège, aucune décision n'a encore été prise jusqu'ici, mais il n'est pas exclu que les réflexions encore en cours au niveau du Collège débouchent sur de nouveaux éléments que nous ne manquerions pas de vous communiquer.

MATERIEL DIFFUSE

Discours de M. Sutherland sur les transports aériens.

Bruxelles, le 31 mars 1987

NOTE BIO (87) 79 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Le Conseil au cours de sa session d'hier qui a débuté à 15h et a poursuivi ses travaux jusqu'à près de minuit, s'est concentré jusqu'ici sur deux volets du paquet "Prix 87/88" à savoir :

1. Les prix proposés pour les différents produits et les mesures connexes,
2. La réforme de l'acquis pour le secteur de l'huile et des matières grasses.

1. PRIX ET MESURES CONNEXES

C'est par une introduction orale et assez détaillée que M. Andriessen a rappelé les principaux éléments de l'orientation de la Commission en matière de fixation des prix pour la prochaine campagne. Ce t(exte vous sera envoyé sous pli séparé).

Suite à cette introduction, un tour de table a eu lieu qui a permis aux Ministres de prendre position en la matière. De façon générale, on peut constater que l'approche préconisée par la Commission et qui se traduit par une politique de prix restrictive pour la plupart des produits, n'a pas rencontré d'opposition majeure. Toutefois, plusieurs Ministres, notamment ceux des pays méditerranéens ainsi que les Ministres allemand et irlandais, ont estimé qu'il faut prendre suffisamment de temps pour réaliser les réformes nécessaires afin de ne pas mettre en cause la viabilité de la majorité des entreprises. D'autre part, certains Ministres, en particulier du Royaume-Uni et des Pays-Bas, ont plaidé en faveur d'une ligne cohérente et rapide assurant les adaptations requises.

Le Ministre Italien, soutenu par M. Guillaume, a souligné l'importance de la prise de responsabilité par les Ministres de l'agriculture en ce qui concerne les négociations finales concernant l'ensemble du paquet en question, ces Ministres mettant en évidence qu'une répartition des compétences entre les différentes instances du Conseil, y compris éventuellement le Conseil européen, ne peut mettre en cause l'efficacité de la procédure de décision. Ces Ministres ont exprimé cette crainte après avoir entendu l'exposé de M. Klechle, ce dernier ayant exprimé des réserves très fondamentales vis-à-vis des principaux éléments du paquet. Ce dernier a fait savoir qu'il maintient des réserves les plus profondes en ce qui concerne les propositions en matière de prix, qui, d'après lui, conduiraient à une baisse des revenus des producteurs, notamment en RFA. En outre, il a fait savoir qu'il ne peut

même pas accepter les propositions concernant le volet agri-monétaire comme base de discussion, raison pour laquelle il estime que des modifications plus fondamentales en la matière s'imposent.

La plupart des Ministres ont pu souscrire à l'orientation générale de la Commission en matière de renforcement de la politique de qualité, ainsi que vis-à-vis de son intention de rendre plus efficaces les Instruments de l'intervention. Dans ce contexte, bien que certaines réserves aient été exprimées sur certaines modalités spécifiques, la majorité des Ministres a pu souscrire au renforcement du système des "quantités garanties", notamment dans le secteur de l'huile et des matières grasses.

2. ADAPTATION DU REGIME POUR LE SECTEUR DE L'HUILE ET DES MATIERES GRASSES : MECANISME DE STABILISATION

Les orientations qui se sont déjà dégagées vis-à-vis du nouveau mécanisme de stabilisation proposé, au niveau du Conseil Affaires Générales des 16 et 17 mars. Au moins 5 délégations (UK, RFA, PB, Portugal, DK) se sont opposées à la proposition de la Commission, et la délégation espagnole s'est également prononcée plutôt en termes négatifs. Toutes ces délégations, tout en acceptant la nécessité d'une meilleure maîtrise de la production, y compris des mécanismes restrictifs en ce qui concerne les prix, l'intervention et les aides, ont exprimé des craintes quant aux conséquences externes de l'application du mécanisme proposé.

D'autre part, les autres délégations ont estimé, en parfait accord avec la Commission, que la situation budgétaire pour le secteur en question est tellement précaire qu'il y a tout lieu d'introduire de nouveaux éléments dans ce secteur assurant les ressources financières nécessaires.

*
* *

Il est évident que le débat sur l'ensemble du paquet "Prix 87/88" ne vient que de commencer et que les vraies négociations à ce sujet commenceront dès la prochaine session prévue pour les 27 et 28 avril à Luxembourg. Pour aujourd'hui le débat se poursuivra pour certains autres éléments du paquet, notamment les questions agri-monétaires et les incidentes financières.

Ami d'les,
H. Paemen.



Bruxelles, le 31 mars 1987

NOTE BIO (87) 79 (suite et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICULTURE (N. WEGTER)

Les ministres de l'agriculture ont poursuivi le débat concernant le paquet prix '87/88 entamé hier, pendant la session d'aujourd'hui, ce dernier ayant couvert l'ensemble de la Journée pour être cloturé vers 18H00.

QUESTIONS AGRI-MONETAIRES

Le débat de la matinée a été concentré sur le volet agri-monnaire du paquet précité. C'était notamment le ministre Klechle qui a profité de cette occasion pour confirmer dans des termes extrêmement durs son opposition de fond vis-à-vis de l'ensemble des propositions en la matière c.a.d.:

- le demantelement des MCM positifs existants;
- l'adaptation du régime du "switch over";
- l'abolition du système des taux verts et MCM à partir de 1992;
- l'augmentation des franchises.

Le ministre allemand a précisé que ces propositions ne peuvent pas être acceptées, puisqu'elles conduisent à une diminution considérable des prix en monnaie nationale en RFA, avec toutes les conséquences pour les revenus agricoles. Il a fait savoir que le gouvernement allemand est déterminé pour sauvegarder les agriculteurs allemands, et notamment l'entreprise familiale, ce secteur constituant un élément vital pour la sauvegarde de l'espace rural en RFA. Il a ajouté qu'il interprète les propositions de la Commission comme une illustration que cette dernière manque de la compréhension nécessaire pour trouver une solution convenable, et il a fait un appel solennel au Conseil pour que ce dernier vise à trancher en la matière d'une telle façon que les intérêts allemands ne sont pas mis en cause.

Les autres délégations, certes avec des nuances, se sont exprimées généralement en termes assez favorables vis-à-vis de l'approche préconisée par la Commission. Leur critique s'est concentrée notamment sur le relèvement du niveau des franchises et le taux du démantèlement des MCM négatifs.

Tout en tenant compte du fait que le débat en la matière est encore bien loin du stade décisif, on peut toutefois constater qu'il y a une claire majorité au niveau du Conseil pour suivre l'orientation préconisée par la Commission. Il reste à savoir si la délégation allemande accepterait en fin de compte une décision finale à la majorité qualifiée. En outre, il est évident que des solutions de compromis ne peuvent pas être exclues, bien que l'architecture d'un compromis éventuel n'est pas encore évidente.

Prolongation des campagnes

Ayant constaté la non décision du Conseil concernant l'ensemble des propositions prix '87/88, et étant donné que le P.E. ne donne son avis en la matière que le 12 mai, il a été convenu, sur la base d'une proposition de la Commission, de prolonger la durée des campagnes expirant pour la fin de ce mois (lait et viande bovine) jusqu'au 31 mai 1987. Ainsi un délai suffisant a été créé permettant aux ministres de trancher définitivement pour l'ensemble du paquet.

Vu cette prolongation décidée, il a été convenu également de proroger le statu quo concernant la non application des MCM dans les secteurs des oeufs et volaille. En conformité avec la décision du Conseil de diminuer l'écart monétaire dans ces secteurs, qui est à la base du calcul des MCM pour la France et pour le Royaume-Uni, jusqu'au 1 avril 1987, il a été convenu de maintenir cette situation pour la durée de la prolongation décidée pour les campagnes laitière et viande bovine.

Dans le même cadre, il a été constaté que le statu quo est maintenu pour l'application des MCM dans le secteur de la viande porcine, où la réglementation actuelle prévoit la disparition des MCM existant pour la France (1 point) à partir du début de la prochaine campagne laitière.

Action vague de froid

Le Conseil a adopté la proposition de la Commission permettant aux Etats membres, malgré le fait que l'action précitée expire le 31 mars 1987, de poursuivre la distribution des biens agricoles concernés pendant le mois d'avril, pour autant que ces quantités ont été déjà engagées par les autorités compétentes.

Par contre, du fait que la délégation hellénique a fait part de ses réserves en la matière, la proposition de la Commission visant une extension pure et simple d'un mois pour l'ensemble de l'action pour le territoire hellénique, n'a pas été retenue.

Les ministres se sont séparés et se réuniront de nouveau à Luxembourg pour la première session marathon à partir du 27 avril, dans l'espoir de pouvoir faire du progrès pour les négociations prix ('87/88) à partir de cette date.

MATERIEL DIFFUSE

IP 131 Aide à la recherche dans le cadre CECA.
 IP 134 M. DE CLERCQ en Chine.
 IP 135 Résumé discours de M. NATALI devant les ONG.
 IP 133 Résumé discours de M. CLINTON DAVIS à Marseille.
 Texte de la déclaration de M. ANDRIESEN au Conseil agriculture.

Amitiés,
 G. Anoull

